



MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

AVIS PUBLIC DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal, le 13 septembre 2021, à 19 h 00, au Centre récréatif Jean-Guy-Houle, 151 rue Gamelin.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur les demandes de dérogations suivantes:

Dérogation 2021-16

Nature de la demande : Autoriser l'agrandissement d'une grange. Régulariser la marge latérale.
Raison : Espace actuel non adapté aux besoins des propriétaires. La grange servira de garage et éventuellement, avec l'accord de la CPTAQ d'une boutique.

Dérogation demandée : Article 7.4 concernant la marge latérale. Demande 0,1 mètre alors que la norme est de 1,5 mètres.

Article 8.8 concernant la hauteur de la grange. Demande 4.3 mètres alors que la hauteur permise est de 4 mètres.

Article 8.5 concernant l'emprise au sol. Demande 25 % alors que l'emprise autorisée est de 10 %.

Identification du site concerné : 786 2^e Avenue – Lot 4 916 696 – Zone 205-A

Dérogation 2021-17

Nature de la demande : Rendre conformes une galerie et un balcon existants.

Raison : Le certificat de localisation, préparé par le groupe Châteauneuf arpenteurs-géomètres, observe un empiètement de la galerie et du balcon existant dans la marge latérale du lot.

Dérogation demandée : Demande un empiètement de zéro (0) mètre dans la marge latérale qui est de 2 mètres.

Identification du site concerné : 172 rue d'Orvilliers – Lot 4 174 527 – Zone 162-R.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes en personne ou par écrit. Tout commentaire pourra être adressé par écrit (200, rue Principale, Sainte-Anne-de-la-Pérade QC G0X 2J0) ou par courriel à l'adresse dg@sadlp.ca, avant le 13 septembre 2021, 14 h.

DONNÉ à Sainte-Anne-de-la-Pérade, ce 30 août 2021.


Jacques Taillefer,
Directeur général et secrétaire-trésorier